



P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/06/2014 Date de mise en ligne : 07/01/2015 Date de révision:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial du produit : P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes
 Code du produit : PA00185363
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
info.fr@pgprof.com / www.pgpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Conserver hors de la portée des enfants.
 P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucune présence de substances PBT et vPvB.

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Citric Acid	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1	1 - 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Formic Acid	(n° CAS) 64-18-6 (Numéro CE) 200-579-1 (Numéro index) 607-001-00-0	1 - 5	C; R35	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
C9-11 Pareth-8	(n° CAS) 68439-46-3 (Numéro CE) Polymer	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Lactic Acid	(n° CAS) 79-33-4 (Numéro CE) 201-196-2	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Eternuement. Toux.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur. Rougeur. Gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.
 Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériel et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
 Produits incompatibles : Voir la section 10.
 Matières incompatibles : Non applicable.
 Interdictions de stockage en commun : Non applicable.
 Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Formic Acid (64-18-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	19 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	9.5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	9.5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	3 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	13.4 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	1.34 mg/kg dwt
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1.5 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	7.2 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions normales d'utilisation.
 Protection des mains : Non applicable.
 Protection des yeux : Non applicable.
 Protection de la peau et du corps : Non applicable.
 Protection des voies respiratoires : Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
 Apparence : Liquide.
 Couleur : Coloré.

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Odeur	: plaisante (parfum).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2.20
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non mesuré.
Point de fusion	: Non mesuré.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non mesuré.
Point éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non mesuré.
Température de décomposition	: Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Non mesuré.
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non mesuré.
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1038 g/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 200 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Le produit n'est pas explosif

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Mr Proper TBC Disinfecting

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

C9-11 Pareth-8 (68439-46-3)

ATE (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 2.20
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 2.20
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets et symptômes indésirables	: Irritation: modérée pour les yeux. Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	--

Formic Acid (64-18-6)	
CL50 poisson 1	46.7 (46 - 100) mg/l <i>Leuciscus idus melanotus</i>
CL50 autres organismes aquatiques 1	46.7 mg/l <i>Pseudomonas putida</i>
CE50 Daphnie 1	120 mg/l <i>Daphnia magna</i>
ErC50 (algues)	26.9 mg/l <i>Desmodesmus subspicatus</i>
NOEC chronique crustacé	72 mg/l
NOEC chronique algues	76.8 mg/l OECD 201; <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Formic Acid (64-18-6)	
Biodégradation	100 % OECD 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Formic Acid (64-18-6)	
Log Pow	-1.9
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Formic Acid (64-18-6)	
Log Koc	< 17.8 OECD 121

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Mr Proper TBC Disinfecting	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
Composant	
Formic Acid (64-18-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations	: Aucun autre effet connu.
---------------------	----------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
Recommandations pour l'élimination des eaux	: Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. . Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : <5% Non-ionic surfactants; Perfumes, Disinfectants.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]. Méthode de calcul.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux

P&G Professional – Nettoyant désinfectant pour toilettes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Adelya, Terre d'Hygiène